

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX DU 22 07 2022

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 18 juillet 2022, s'est réuni le 22 juillet 2022, sous la présidence de Claude Chappuis, en salle Jean Antoine Lépine.

Le maire ouvre la séance à 19h10, et constate que le quorum est atteint :

Présents : Claude CHAPPUIS, Christophe DALMAIS, Jocelyne BLAZER, Christian PERA, Nicolas PEREZ, Françoise PERROUX, Laurent BONOLA, Brigitte FLEURY

Absents ayant donné procuration : 5

Stéphane BRUCKERT (procuration à C. Chappuis) - Aline HOFER FAVRE (procuration à J. Blazer) - Francesca DONELLI (procuration à F. Perroux) - Eloïse VERNAY (procuration à C Pera) - Franck BOUGREAU (procuration à C Dalmais).

Absents : Laurence MOISSONNER – Michel PETER

Délibération n°31-2022 : Auberge : devis pour branchements électriques

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de la reprise d'activité de l'auberge sous forme de location-gérance, il a été nécessaire de procéder à l'équipement complet de la structure de restauration (cuisine, salles de restauration, bar...).

Il est apparu que ces installations nécessitent la réalisation de travaux d'électricité au niveau de la cuisine (notamment au regard de l'absence de prises en nombre suffisant et de la nécessité d'en déplacer), ainsi que de refaire les éclairages de la salle de restaurant et du bar.

Considérant qu'il est nécessaire que ces travaux soient réalisés avant la pose des premiers équipements, qui doivent arriver très prochainement, M. le maire a sollicité l'entreprise Morand, à même d'intervenir très rapidement, pour la réalisation des devis ad hoc.

L'entreprise a produit deux devis :

- pour la finalisation des installations électriques de la cuisine : 4 176.33 € HT soit 5 011.60 € TTC ;
- pour l'éclairage de la salle du restaurant et du bar : 3 046.57 € HT, soit 3 655.88 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, approuve avec 12 voix « pour » et 1 voix « contre » (A. Hofer Favre), la signature des devis de l'entreprise Morand et autorise le maire à signer tout acte y afférent.

B. Fleury demande que, pour l'avenir, on puisse anticiper ce type de situation afin de pouvoir comparer les offres émanant de différentes entreprises.

Délibération n°32-2022 : autorisation donnée au maire pour la signature du contrat de location de la licence IV dans le cadre de l'exploitation de l'auberge.

Monsieur le maire expose à l'Assemblée que la location de la licence IV aux nouveaux gérants de l'auberge nécessite la signature

La signature du contrat par le maire n'entrant pas dans le champ des compétences déléguées par l'Assemblée, le conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser le maire à signer le contrat de location de la licence IV aux nouveaux gérants de l'auberge, à savoir les associés de la SAS « les 7 merveilles ». d'un contrat de location.

Il propose en premier lieu que le tarif appliqué au dernier gérant soit reconduit, à savoir 600 € TTC/an, payables mensuellement.

Après discussion, les élus proposent d'augmenter le prix de la location à 80 € / mois, considérant que le tarif initial n'a pas été revalorisé depuis 10 ans, et eu égard aux tarifs du marché .

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de la location de la licence IV à 80 € / mois TTC

Divers :

- C. Chappuis demande aux élus s'ils ont à émettre des observations concernant la proposition de courrier émanant de M. Peter à l'attention des services de l'Etat, concernant le projet de modification de l'arrêté préfectoral relatif à la passe à poissons, et demandant notamment des précisions sur la nature des déchets. Le projet de courrier est validé par l'assemblée.
-
- C. Chappuis informe l'assemblée de la demande de logement effectuée par un agent de la commune . Après discussion sur le statut des logements de l'école et sur les besoins identifiés, F. Perroux évoque des demandes effectuées auprès du CCAS pour des relogements en urgence.
Le maire propose que le CCAS se charge de l'examen des demandes et d'effectuer une priorisation des demandes.
- En matière de personnel communal sont évoqués les renouvellements de contrats.
- Christian Pera souhaite évoquer à nouveau les conditions d'utilisation et de nettoyage des salles par les associations ;
- Brigitte Fleury fait part aux élus de difficultés de circulation pour les véhicules empruntant la rue Saint Maurice, En raison de la présence de quilles, les conducteurs ne savent pas vraiment où ils doivent passer.

Clôture de séance à 21h15